

CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAL

C.D.L.D.

ARTICLE L1122-11 et 12.

Le Conseil est convoqué par le Collège communal.

Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer au jour et heure indiqués.

Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ARTICLE L1122-13.

Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par courrier électronique, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

ARTICLE L1122-17.

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième ou la troisième fois que la convocation a lieu ; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

ARTICLE L1122-24.

Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger. L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents ; leurs noms seront insérés au procès-verbal. Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace, au moins cinq jours francs avant l'assemblée ; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil.

Conformément aux articles **L1122-12** et **L1122-13** du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu :

Salle du conseil, place O. Musin n°1 à 4550 NANDRIN.

Le mardi 10 juin 2025 à 19h00

ORDRE DU JOUR

1. Communications - Prises d'actes
 2. Comptes communaux 2024
 3. C.P.A.S. tutelle spéciale 2025.2 - Comptes 2024
 4. C.P.A.S. tutelle spéciale 2025.3 - Modification budgétaire 2025 n°1
 5. Fabrique d'église Saint-Martin - Compte pour l'exercice 2024 - Approbation.
 6. Convention entre la commune et la fabrique d'église de Nandrin concernant l'occupation d'un jardin (prairie) - Renouvellement
 7. Constitution d'une servitude de passage d'égout en sous-sol pour cause d'utilité publique
 8. asbl « Les Territoires de la Mémoire » - Renouvellement de la convention de partenariat 2025-2029
 9. Convention ONE - opérateur d'accueil extrascolaire sélectionné dans le cadre du projet pilote visant à financer des postes de responsable de projet (RP) dans les accueils extrascolaires de type 1 (AES1)
 10. Règlement d'ordre intérieur et projet pédagogique des garderies extrascolaires agréées par l'O.N.E.
 11. Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP) - Convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles
 12. Rapport de rémunération 2025 (exercice 2024) de la commune de Nandrin
 13. Meuse Condroz Hesbaye (MCH) asbl - Désignation du représentant aux assemblées générales.
 14. EthiasCo SRL - Désignation du représentant aux assemblées générales.
 15. INTRADEL - Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2025 - Ordres du jour et documents annexes / Approbation
 16. Proposition des représentants communaux au sein du conseil d'administration de la Société coopérative intercommunale de distribution d'eau de Nandrin, Tinlot et environs (I.D.E.N.)
 17. IDEN - Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2025 à 19h30 - Ordre du jour et documents annexes / Approbation
 18. IDEN - Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2025 à 19h50 - Ordre du jour et documents annexes / Approbation
 29. Déroulement de la séance - Procès verbal de la séance précédente
 30. Questions orales d'actualité (articles 75 et suivants du règlement d'ordre intérieur)
- #### Points complémentaires
19. Ecetia Intercommunale SC - Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2025 - Ordre du jour et documents annexes - Approbation
 20. ENODIA INTERCOMMUNALE SC - Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2025 - Ordre du jour et documents annexes - Approbation
 21. NEOMANSIO - Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2025 - Ordre du jour et documents annexes - Approbation
 22. CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE HUY - Assemblée générale

ordinaire du 26 juin 2025 - Ordre du jour et documents annexes - Approbation

23. CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE HUY - Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2025 - Ordre du jour et documents annexes - Approbation
24. MEUSE CONDROZ LOGEMENT (MCL) - Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2025 - Ordre du jour et documents annexes - Approbation
25. MEUSE CONDROZ LOGEMENT (MCL) - Désignation d'un administrateur représentant Les Engagés - Prise d'acte
26. ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DEMERGEMENT ET L'EPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIEGE (A.I.D.E.) - Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2025 - Ordre du jour et documents annexes - Approbation
27. Motion de soutien du conseil communal de Nandrin relative au renforcement du pluralisme des médias, de l'accès à l'information et de l'éducation aux médias à travers un soutien plus efficace aux médias de proximité - Approbation
28. Proposition du représentant communal au sein du conseil d'administration de l'Agence Immobilière Sociale du Pays de Huy (A.I.S.)

HUIS CLOS

31. Sanctions administratives communales - Désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial
32. Enseignement fondamental (Maternel) - Année scolaire 2024/2025 - Augmentation de l'encadrement
33. Personnel enseignant - Année scolaire 2025-2026 - Congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenance personnelle
34. Enseignement communal - Ratifications de désignations prises par le collège communal

POUR LE COLLEGE COMMUNAL,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
Pierre JAMAIGNE.

LE BOURGMESTRE,
Christophe OVIDIO.